<table>
<tr><th></th><th>PERMIS DE CONSTRUIRE</th><th>PERMIS D'AMENAGER</th><th>PERMIS DE DEMOLIR</th><th>DECLARATION PREALABLE DE TRAVAUX</th><th>CERTIFICAT D'URBANISME OPERATIONNELS</th><th>DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER</th></tr>
<tr><td>Les types d'autorisation</td><td>Travaux créant une surface de plancher supérieure à 20m^2 et des extensions de bâtiments supérieures à 40m^2.</td><td>Travaux d'aménagement affectant l'utilisation du sol.</td><td>Projet de démolition partielle ou totale d'une construction sur l'ensemble du territoire communal.</td><td>Travaux sur une construction existante modifiant l'aspect extérieur ou créant une surface de plancher entre 5 et 20 m^2.</td><td>Règles permettant de savoir si l'opération immobilière projetée est réalisable ou non.</td><td>Intention d'un propriétaire de vendre son terrain dans une zone de préemption.</td></tr>
<tr><td>Où déposer votre demande ?</td><td colspan="6">En Mairie - Service urbanisme</td></tr>
<tr><td>Pièces à fournir</td><td colspan="5">Le dossier (cerfa) du type de la demande (disponible en Mairie ou téléchargeable sur le site internet communal), le plan des situations, le plan de masse, le plan de coupes, les perspectives du projet, la vue du terrain avant travaux.</td><td>X</td></tr>
<tr><td>Délai de réponse</td><td>3 mois ou 2 mois (pour une maison individuelle)</td><td>3 mois</td><td>2 mois</td><td>1 mois</td><td>2 mois</td><td rowspan="2">2 mois</td></tr>
<tr><td colspan="5">Tous les délais sont majorés d'un mois lorsque le projet se situe dans le périmètre des Bâtiments de France *</td></tr>
<tr><td>Durée de validité de l'autorisation</td><td>3 ans</td><td>3 ans</td><td>3 ans</td><td>3 ans</td><td rowspan="2">18 mois renouvelables 2 fois pour une durée de 1 an</td><td rowspan="2">X</td></tr>
<tr><td colspan="4">Prorogation de validité initiale : 2 fois pour une durée de 1 an</td></tr>
</table>